

VILLE DE NOUMEA  
-----  
PÔLE AMENAGEMENT  
-----  
Direction de l'Urbanisme  
-----  
Service du Domaine  
-----  
AT/Interne : 2968

N° 2023/104

(N+P) 283

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

-----

OBJET : Acquisition à titre gratuit des lots n°s 202 et 203 sis section Aéroport appartenant au Fonds Social de l'Habitat et leur classement dans le domaine public communal

P.J. : - 1 projet de délibération  
- 1 plan de situation

Par courrier du 27 décembre 2022, le conseil d'administration du Fonds Social de l'Habitat (FSH) s'est prononcé en faveur de la cession gratuite au profit de la ville de Nouméa des lots n°s 202 et 203 section Aéroport, d'une superficie respective de 5 ares 12 centiares et de 29 centiares dans le cadre de la réalisation d'aménagements publics.

Le lot n° 202 est grevé d'un emplacement réservé dédié à l'aménagement de la rue GERVOLINO et le lot n° 203 accueille un transformateur électrique.

Par courrier du 28 mars 2023, la Ville a donné un accord de principe à l'acquisition desdits lots sous réserve de l'approbation du conseil municipal.

A titre indicatif et comptable, la valeur à l'are de ces parcelles est estimée par le service du domaine de la ville de Nouméa à 400 000 francs CFP.

Par ailleurs, ces deux lots seront classés dans le domaine public communal à compter du jour de la signature de l'acte portant transfert de propriété au profit de la ville de Nouméa.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser l'acquisition gratuite de ces lots, leur classement dans le domaine public dès lors que la Ville en sera devenue propriétaire et d'habiliter le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 30 juin 2023

Le Maire,  
  
Sonia LAGARD





VILLE DE NOUMEA

783

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	Mme	Pascale SERVENT	M.	Claude CHARLOT
<b>13.07.2023</b>	M.	Michel FONGUE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Janine BAJON	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Magali MANUOHALALO
<b>13.07.2023</b>	M.	Bruno CAPY	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Veylma FALAEO
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Kimberley BARONI	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Patrick GUILLON	Mme	Charlotte THAI AWE
			Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	:	30	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de votants	:	52	Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
(22 procurations)			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Daniel HINSCHBERGER
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jérémye KATIDJO-MONNIER
			M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Naïa WATEOU	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Luc BRUN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Valérie LAROQUE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/783

autorisant l'acquisition à titre gratuit des lots n°s 202 et 203 sis section Aérodrome appartenant au Fonds Social de l'Habitat et leur classement dans le domaine public communal

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 JUIL, 2023

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la lettre du Fonds Social de l'Habitat du 20 mai 2022,

VU le procès-verbal du conseil d'administration du Fonds Social de l'Habitat du 27 décembre 2022,

VU la lettre de la ville de Nouméa du 28 mars 2023,

VU l'estimation du service du domaine de la ville de Nouméa du 7 avril 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/104 du 30 juin 2023,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable entendue en séance du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Est autorisée l'acquisition à titre gratuit par la Ville des lots n°s 202 (NIC : 448215-6202) et 203 (NIC : 448562-215204) – section Aérodrome, d'une superficie respective de 5 ares 12 centiares et de 29 centiares, appartenant au Fonds Social de l'Habitat (FSH).

A titre indicatif et comptable, la valeur à l'are desdits lots est estimée à quatre cent mille (400 000) francs CFP.

ARTICLE 2 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer l'acte à intervenir dans lequel seront définies la description des limites et la superficie exacte des biens.

Le transfert de propriété interviendra au moment où la ville de Nouméa et le FSH auront signé l'acte authentique.

ARTICLE 3 /

Les diverses formalités se rapportant à l'acte seront à la diligence et à la charge du FSH.

ARTICLE 4 /

Les parcelles mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> seront incorporées dans le domaine public communal à compter du jour de la signature de l'acte portant transfert de propriété au profit de la ville de Nouméa.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 6 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie électronique et notifiée au FSH.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUL. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 25 JUL. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

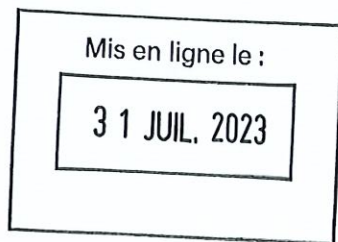
Le Maire,

Sonia LAGARDI

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
DF (dont TPS)	- 1
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (S.A.E.P.)	- 1
D.U. (S.D.)	- 1
SGL (S.I.G.)	- 1
F.S.H.	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

NOTIFIE le 31 JUL. 2023



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ACQUISITION A TITRE GRATUIT AU FSH LOTS 202 ET 203 SECTION AERODROME ET CLASSEMENT DANS LE  
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

---

Date de transmission de l'acte : 27/07/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 27/07/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-783 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230720-2023-783-DE

---

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Celine MARTINI ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions